



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 09 février 2021

Activité en 2020 de la Commission de Surendettement du Val-de-Marne (94)

Sous la présidence de **M. Raymond Le Deun, préfet du Val-de-Marne, la Commission de Surendettement des particuliers** a dressé le 09 février 2021 son bilan d'activité 2020.

En 2020, un peu plus de **1850 familles** ont demandé à bénéficier de la procédure de surendettement dans le Val-de-Marne. En lien avec les circonstances extraordinaires rencontrées sur une grande partie de l'année, les dépôts s'inscrivent en baisse de 23 % sur un an : recul très sensible lors du 1^{er} confinement pour des raisons bien identifiées (retards dans l'acheminement du courrier, fermeture de nombreuses structures d'aide sociale, forte réduction de la consommation et nécessité, sans doute, pour la plupart des ménages, de faire face à un changement brusque et radical du mode de vie). Parallèlement différentes mesures ont visé à pallier les difficultés financières des ménages ou à prévenir une remontée du surendettement : mécanisme de chômage partiel, versement de nouvelles aides, aides des organismes de logements sociaux, politique accommodante des établissements de crédit vis-à-vis de leurs clients sollicitant le report de certaines mensualités de remboursement.

Plus d'une famille sur trois (37 % exactement) a été orientée vers un **Rétablissement Personnel sans liquidation judiciaire**, procédure se traduisant par un effacement total des dettes du (des) déposant (s).

Pour près de **80 % des dossiers, des solutions pérennes** réglant la situation de surendettement ont été apportées par la commission de surendettement.

Le nombre de nouvelles situations de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus s'est établi à 95 en 2020 contre 131 en 2019 (au niveau national 114 en 2020, 150 en 2019).

En tant qu'opérateur national chargé de l'éducation économique, budgétaire et financière des publics, la Banque de France a formé en Val-de-Marne, en 2020, plus de 130 travailleurs sociaux.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations typologiques pour le Val-de-Marne :

Le nombre de dossiers pour 100.000 habitants de 15 ans et plus a diminué à **166** contre **213** en 2019.

En 2020, dans le Val-de-Marne **71 %** des ménages surendettés sont composés de personnes seules avec ou sans enfant. Les femmes sont particulièrement touchées puisqu'elles représentent près de **57 %** des personnes surendettées.

Parmi les ménages surendettés 44,9 % n'ont aucune capacité de remboursement et 17,6 % ont une capacité de remboursement positive mais inférieure à 250 euros. Au total, **62%** des ménages surendettés ont une capacité de remboursement faible ou négative. Ce taux est de 68% en France.

Dans le Val-de-Marne, l'endettement global se décompose en moyenne de la façon suivante :

✓ Endettement immobilier :	27 %
✓ Crédits à la consommation :	42 %
✓ Dette de charges courantes :	18 %
✓ Autres dettes :	9 %

L'endettement médian des ménages surendettés, hors immobilier, s'élève à **21 796 €** dans le Val-de-Marne. Il est de 21 716 € en Île de France et de 16 580 € en France.

Le Val-de-Marne se distingue par une part de propriétaires et propriétaires accédants (**5,5 %** des dossiers recevables) relativement faible, tout comme Paris et les Hauts de Seine, et inférieure au niveau de la région et de la France (respectivement 9 % et 11.5% des dossiers recevables).

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

Mme Maryse CHABAUD
Secrétaire de la Commission de surendettement
Directrice Départementale de la Banque de France
Tél : 01 45 13 51 50